



Assemblée générale

Distr. limitée
9 septembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 53 b) de l'ordre du jour

Développement durable : suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Modalités d'organisation de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 64/199 du 21 décembre 2009 et ses décisions 64/555 du 15 avril 2010 et 64/561 du 9 juillet 2010 :

a) Décide que la Réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement par l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement comprendra, le 24 septembre 2010, une séance plénière d'ouverture de 9 heures à 11 h 30 et une table ronde n° 1 de 15 heures à 18 heures; puis, le 25 septembre 2010, une table ronde n° 2 de 10 heures à 13 heures, un dialogue interactif sur les perspectives transrégionales de 15 heures à 18 heures et une séance plénière de clôture de 18 heures à 19 heures;

b) Décide qu'à la séance plénière d'ouverture, les orateurs seront le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, un représentant intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un représentant intervenant au nom de l'Union européenne, un représentant intervenant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un représentant intervenant au nom du Forum des îles du Pacifique, un représentant intervenant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, des représentants intervenant au nom des régions de l'Afrique, de l'océan Indien et de la Méditerranée, un représentant intervenant au nom de la région des

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 septembre 2010).



Caraïbes, un représentant du pays hôte, des représentants du Canada, du Japon et du Mexique, l'Observateur du Secrétariat du Commonwealth et, s'il reste suffisamment de temps, d'autres chefs d'État et de gouvernement qui auront fait connaître au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session leur intention de prendre la parole; que l'ordre d'intervention sera fixé conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale; et que la durée de leurs déclarations sera limitée à cinq minutes;

c) Décide que les deux tables rondes seront consacrées aux thèmes suivants :

Table ronde n° 1 : réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des petits États insulaires en développement;

Table ronde n° 2 : renforcer l'appui de la communauté internationale aux petits États insulaires en développement;

d) Décide que la liste des orateurs pour chaque table ronde sera distribuée avant la réunion;

e) Décide que la séance plénière de clôture comprendra la présentation de résumés des travaux des tables rondes et du dialogue interactif ainsi que l'adoption d'une déclaration politique.
